

Conseil communal du 1^{er} juin 2026

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

2. Communication – A) Comptes annuels 2025 – Arrêté ministériel d’approbation – B) Taxe annuelle sur les secondes résidences – Exercices 2026 à 2031

Il est porté à la connaissance de l’assemblée :

- L’arrêté ministériel du 26 avril 2026 par lequel le Ministre en charges des Pouvoirs locaux approuve les comptes annuels pour l’exercice 2025 de la Commune tels que votés en séance du Conseil communal du 2 mars 2026 ;
- Le courrier du 18 mai 2026 du SPW intérieur selon lequel la délibération du Conseil communal du 30 mars 2026 approuvant la taxe communale annuelle sur les secondes résidences pour les exercices 2026 à 2031 est devenue exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 16 mai 2026.

3. Tutelle CPAS – Modifications budgétaires n°1 – Exercice 2026 - Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du Conseil de l’Action sociale du 19 mai 2026 relative à l’approbation de la modification budgétaire n° 1 de l’exercice 2026 aux services ordinaire et extraordinaire du CPAS.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

4. ASBL Communales – Comptes 2025

L’assemblée est invitée à arrêter, comme suit, les comptes de l’exercice 2025 des ASBL communales :

Association	Subside communal % des subsides	Total des subsides % des produits	Produits	Charges	Ben/Perte 2025
CLPE	€ 169.522.00 45%	€ 378.520.38 97%	€ 391.106.43	€ 381.784.15	€ 9.322.28
CA	21-04-26		AG	27-05-26	
Estaim'Culture	€ 26.450.00 64%	€ 41.392.16 51%	81074.19	68642.2	€ 12.431.99
CA	10-04-26		AG	10-04-26	
Estaim'Sportifs	€ 9.250.00 57%	€ 16.250.00 92%	17727.49	16095.2	€ 1.632.29
CA	22-04-26		AG	22-04-26	
Impact	€ 115.756.24 40%	€ 289.756.49 8%	3513410.54	3547606.07	€ -34.195.53
CA	12-03-26		AG		
Crèche	€ - 0%	€ - 0%	202806.07	192947.97	€ 9.858.10
CA	16-04-26		AG	12-05-26	
Le Progrès	€ 38.337.00 57%	€ 66.973.48 11%	602627.62	583206.01	€ 19.421.61
CA	25-03-26		AG	08-04-26	
Jeunes	€ 8.000.00 4%	€ 223.899.13 89%	252788.77	255871.63	€ -3.082.86
CA	01-04-26		AG	27-05-26	
TOTAL	€ 367.315.24 36%	€ 1.016.791.64 20%	€ 5.061.541.11	€ 5.046.153.23	€ 15.387.88

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

5. Entité d'Estaimpuis – Rénovation de voiries 2026 – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2026/BE/T/003 et le montant estimé du marché « Entité d'Estaimpuis - Rénovation de voiries 2026 » établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 317.282,90 € hors TVA ou 383.912,31 € TVA 21% comprise.

Les voiries concernées dans le cadre de ce marché sont :

- * Lot 1 : Saint-Léger - rues du Chien et d'Evregnies - enduisage, estimé à 129.640,90 € hors TVA ou 156.865,49 € tva 21% comprise ;
- * Lot 2 : Estaimpuis - rue de la Horne - phase 2, estimé à 35.790,00 € hors TVA ou 43.305,90 € tva 21% comprise ;
- * Lot 3 : Estaimpuis - rue de la Maison Rouge - création de zones d'évitement, estimé à 67.290,00 € hors TVA ou 81.420,90 € tva 21% comprise ;
- * Lot 4 : Estaimpuis - rue du Voisinage Codron - mise en place d'une zone d'évitement, estimé à 49.387,00 € hors TVA ou 59.758,27 € tva 21% comprise ;
- * Lot 5 : Evregnies - rue de Saint-Léger - rénovation du "cul-de-sac", estimé à 35.175,00 € hors TVA ou 42.561,75 € tva 21% comprise ;

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

6. Compte 2025 – Etablissement cultuel Saint-Amand (Bailleul) – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 31 mars 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Amand de Bailleul arrête le compte pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 9.281,77	€ 9.281,77
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 2.410,56	€ 2.410,56
Recettes extraordinaires totales	€ 65.603,23	€ 65.603,23
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 9.075,00	€ 9.075,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 3.503,23	€ 3.503,23
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.285,93	€ 2.285,93
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 4.694,95	€ 4.694,95
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 62.100,00	€ 62.100,00
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 74.885,00	€ 74.885,00
Dépenses totales	€ 69.080,88	€ 69.080,88
Résultat comptable	€ 5.804,12	€ 5.804,12

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

7. Compte 2025 – Etablissement cultuel Saint-Amand (Néchin) – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 25 mars 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Amand de Néchin arrête le compte pour l'exercice 2025 telle que réformée comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 14.662,15	€ 14.856,69
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 85.712,21	€ 85.712,21
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 31.844,21	€ 31.844,21
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 6.908,55	€ 6.560,33
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 15.667,45	€ 14.851,81
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 54.420,50	€ 53.868,00
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 100.374,36	€ 100.568,90
Dépenses totales	€ 76.996,50	€ 75.280,14
Résultat comptable	€ 23.377,86	€ 25.288,76

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

8. Compte 2025 – Etablissement culturel Saint-Barthélemy (Estaimpuis) – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Barthélemy d'Estaimpuis arrête le compte pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 19.655,75	€ 19.655,75
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 1.870,55	€ 1.870,55
Recettes extraordinaires totales	€ 90.765,13	€ 90.765,13
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 19.765,13	€ 19.765,13
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.900,90	€ 3.900,90
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 12.390,50	€ 12.390,50
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 71.000,00	€ 71.000,00
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 110.420,88	€ 110.420,88
Dépenses totales	€ 87.291,40	€ 87.291,40
Résultat comptable	€ 23.129,48	€ 23.129,48

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

9. Compte 2025 – Eglise Protestante Unie de Belgique Tournai – Estaimpuis (EPUB) – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 25 mars 2026 par laquelle le Conseil d'administration de la fabrique d'église protestante à Tournai arrête le compte pour l'exercice 2025 comme suit :

Recettes ordinaires totales	€ 25.091,42
- dont une intervention communale ordinaire de secours de : dont 1.751,31 € à charge de la Commune d'Estaimpuis	€ 21.891,42
Recettes extraordinaires totales	€ 2.196,89
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 2.196,89
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 8.747,38
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 14.833,24
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	€ 0,00
Recettes totales	€ 27.288,31
Dépenses totales	€ 23.580,62
Résultat comptable	€ 3.707,69

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

10. Marché de services – Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du schéma de développement communal – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N° 2026/S/SDC et le montant estimé du marché « Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du schéma de développement communal » établis par le service urbanisme. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,64 € hors TVA ou 100.000 € TVA 21% comprise.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

11. Intercommunale IDETA – Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2026 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IDETA du 18 juin 2026, à savoir :

1. Rapport d'activités 2025 ;
2. Approbation des comptes annuels au 31.12.2025 ;
3. Affectation du résultat ;

4. Rapport du Commissaire-Réviseur ;
5. Décharge au Commissaire-Réviseur ;
6. Décharge aux Administrateurs ;
7. Rapport de Rémunération du Conseil d'administration de l'Intercommunale Ideta (Art. L6421-1 du CDLD) ;
8. Rapport du Comité de rémunération de l'Intercommunale Ideta (Art. L1523-17§2) ;
9. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5 ;
10. Divers.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

**12. Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2026 –
Approbation des points inscrits à l'ordre du jour**

Le Conseil est invité à approuver les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du 2 juin 2026 tels que repris ci-dessous :

1. Présentation du rapport d'activités 2025 ;
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
3. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
4. Approbation des comptes annuels 2025 et adoption du bilan ;
5. Décharge aux administrateurs ;
6. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
7. Notification – Délégations du Conseil d'administration ;
8. Fixation des rémunérations et jetons de présence des administrateurs.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

**13. Intercommunale IPALLE – Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2026 –
Approbation des points inscrits à l'ordre du jour**

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IPALLE du 25 juin 2026, à savoir :

1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2025 ;
2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025 de la SC IPALLE :
 - Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
 - Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025 de la SC IPALLE :
 - Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
 - Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés ;
6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD) ;
7. Autres documents requis par le CDLD ;
8. Confirmation des rémunérations des président et vice-président ainsi que des jetons de présence au sein des instances ;
9. Remplacement d'administrateur.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

14. Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2026 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM du 23 juin 2026, à savoir :

1. Approbation du P.V. de l'A.G. ordinaire du 16 décembre 2025 ;
2. Approbation du P.V. de l'A.G. extraordinaire du 14 janvier 2026 ;
3. Démission et nomination des membres du Conseil d'administration ;
4. Rapport de gestion et d'activités 2025 et Comptes de résultats 2025 ;
5. Modification budgétaire 2026 ;
6. Rapport du Réviseur ;
7. Rapport du Comité de Rémunération ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au réviseur ;
10. Affiliation de la Commune et du CPAS de Ellezelles – Modification de la répartition des sièges au Conseil d'administration – Sortie et nomination d'un membre au Conseil d'administration ;

11. INFORMATION NON SOUMISE A DELIBERATION : Suite de l'AG du 09 novembre 2022 relative à la prolongation de la durée de l'Imstam jusque 2058 : Modification de décision de la commune et du CPAS de Leuze-en Hainaut.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

15. Intercommunale IEG – Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2026 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'IEG du 19 juin 2026, à savoir :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Rapport spécifique sur les prises de participation ;
3. Rapport de rémunération ;
4. Rapport du Contrôleur aux comptes ;
5. Approbation des comptes annuels 2025 et affectation du résultat ;
6. Décharge à donner aux administrateurs ;
7. Décharge à donner au contrôleur aux comptes ;
8. Renouvellement du Conseil d'Administration ;

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

16. Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2026 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IGRETEC du 25 juin 2026, à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2025 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2025 – Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes – Rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article 6421-1 du CDLD ;

5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2025 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2025 ;
7. Scission de SORESIC ;
8. Tarification In House ;
9. Modifications statutaires.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

17. Le TEC – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'O.T.W. du 10 juin 2026 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'O.T.W. Le TEC du 10 juin 2026, à savoir :

Assemblée générale ordinaire :

1. Rapport du Conseil d'Administration ;
2. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes ;
3. Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2025 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie ;
6. Décharge aux Commissaires aux Comptes.

Assemblée générale extraordinaire :

1. Modifications des statuts portant sur l'article 8 relatif à la cession d'actions

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

18. Constitution d'un droit de superficie au profit de la S.C. Ores Assets relatif à la mise à disposition d'un local contenant une cabine haute tension au sein du Parc d'Estaimbourg

L'assemblée est invitée à approuver la constitution d'un droit de superficie au profit de la SC ORES Assets afin d'exploiter la cabine électrique haute tension portant sur un volume de 25,52 m³ sise sur une partie de la parcelle cadastrée Commune d'Estaimpuis, 4e division Estaimbourg, section A, partie du numéro 464^e et d'approuver les termes de la convention de droit de superficie y afférente. L'indemnité due par la SC ORES Assets dans ce cadre est fixée à 31.540,00 €.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

19. PCS - rapport financier - exercice 2024 - approbation

L'assemblée est invitée à approuver le rapport financier du Plan de cohésion sociale pour l'exercice 2025.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.
Les Engagés
MR-Vous
Ouverture
TOTAL

Séance de questions-réponses

(Art. 77 du ROI : Le nombre maximal de questions orales est limité à une par conseiller et par séance)

H U I S C L O S

20. Personnel communal – Service animation – Chef de service f.f. – Désignation

21. Personnel communal – Service Population/Etat civil – Chef de service f.f. – Désignation

22. Personnel enseignant – Congé pour prestations réduites

23. Personnel enseignant – Interruption carrière 1/4 temps

24. Personnel enseignant – Interruption carrière 1/4 temps
25. Personnel enseignant – Interruption carrière 1/5 temps
26. Personnel enseignant – Interruption carrière 1/5 temps
27. Personnel enseignant – Congé pour prestations réduites
28. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie
29. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie
30. Personnel enseignant – Nomination d’une institutrice maternelle à mi-temps
31. Personnel enseignant – Nomination d’une maîtresse de psychomotricité à raison de 2 périodes
32. Personnel enseignant – Nomination d’une institutrice primaire à mi-temps
33. Personnel enseignant – Procédure disciplinaire – Sanction - Décision

Bonne séance,
Frédéric DI LORENZO
Bourgmestre